



# LES ANTIPSYCHOTIQUES (NEUROLEPTIQUES)

**Pour plus d'informations, reportez-vous aux fiches individuelles de vos médicaments.**

## QUEL BÉNÉFICE ATTENDRE DE CES MÉDICAMENTS ?



Les antipsychotiques sont prescrits pour soulager la souffrance psychique. Ils ne modifient pas la personnalité mais au contraire vont vous permettre de la retrouver. Ils vous aident à vous rassembler à l'intérieur de vous et à gérer votre vie quotidienne. Ils calment la tension intérieure, l'angoisse et l'agressivité. Ils réduisent ou suppriment les désordres de la pensée (délires, hallucinations). Ils vous aident à garder le contact et à communiquer avec les autres. Ils ne risquent pas de vous rendre dépendant de leur utilisation. Les effets thérapeutiques et les effets indésirables peuvent varier d'un médicament à l'autre et ils sont également variables suivant les sensibilités de réponse de chacun.

La prise régulière de votre traitement est nécessaire pour garantir son efficacité qui apparaît après quelques semaines (entre 2 et 6 semaines en général). La poursuite du traitement est indispensable pour obtenir une stabilité psychique. Par contre, une interruption brutale du traitement vous expose à un mal-être (rebond d'angoisse, d'insomnie, contractures) dans les jours qui suivent et, à plus long terme, à une rechute. L'arrêt du traitement doit toujours être décidé en accord avec votre médecin prescripteur. Il doit être progressif sur plusieurs semaines.

Ces médicaments occupent une place importante dans votre projet de soins en vous aidant à diminuer progressivement les symptômes liés à la maladie. Mais le médicament n'est pas suffisant pour assurer à lui seul votre rétablissement. Il est aussi nécessaire de bénéficier d'un accompagnement adapté reposant sur le lien avec les soignants, vos proches et les professionnels du social.



## QUELS SONT LES MÉDICAMENTS ?

Les antipsychotiques existent sous forme orale et/ou injectable.

La **forme orale** se présente en comprimé, comprimé orodispersible, ou en solution buvable (pipette ou compte-gouttes adapté).

La **forme injectable** existe sous deux types dont les objectifs sont différents :

- injection à **effet immédiat**, qui peut être administrée en cas de difficulté ou d'impossibilité d'avaler le médicament, par exemple en urgence en cas de crise, avant de prendre le relais par une forme orale.
- injection à **effet prolongé** dit « Antipsychotique à Action Prolongée » (« APAP »), dont l'action se maintient plusieurs semaines. Un des principaux avantages est de garantir une meilleure observance du traitement et de prévenir ainsi les rechutes.

Les médicaments existants sont listés dans le tableau suivant :

Formes orales	Formes injectables	
	A effet immédiat	A effet prolongé
Amisulpride (Solian®), cp à 100, 200 et 400mg, sol buv 100mg/ml	Amisulpride (SOLIAN®), 200mg/4ml	
Aripiprazole (Abilify®), cp à 5, 10 et 15mg, cp orodisp à 10 et 15mg, sol buv 1mg/ml	Aripiprazole (ABILIFY®), 7,5mg/ml <b>réservé à l'hôpital</b>	Aripiprazole LP (Abilify Maintena®), 300 et 400mg
Chlorpromazine (Largactil®), cp à 25 et 100mg, sol buv à 4%	Chlorpromazine (LARGACTIL®), 25mg/5ml	

Formes orales	Formes injectables	
	A effet immédiat	A effet prolongé
Clozapine (LEPONEX®), cp à 25 et 100mg <b>Prescription hospitalière annuelle. Renouvellement en ville ou à l'hôpital par des spécialistes en gériatrie, neurologie, psychiatrie.</b>		
Cyamémazine (TERCIAN®), cp à 25 et 100mg, sol buv à 40mg/ml	Cyamémazine (TERCIAN®), 50mg/5ml	
Flupentixol (FLUANXOL®), sol buv à 4%		Flupentixol LP (FLUANXOL LP®), 100mg/1ml
Haloperidol (HALDOL®), cp à 1 et 5mg, sol buv à 2mg/ml	Haloperidol (HALDOL®), 5mg/1ml	Haloperidol LP (HALDOL DECANOAS®), 50mg/1ml
Lévomépromazine (NOZINAN®), cp à 25 et 100mg, sol buv à 40mg/ml	Lévomépromazine (NOZINAN®), 25mg/1ml	
Loxapine (LOXAPAC®), cp à 25, 50 et 100mg, sol buv à 25mg/ml	Loxapine (LOXAPAC®), 50mg/2ml, <b>réservé à l'hôpital</b>	
Olanzapine (ZYPREXA®), cp à 5, 7.5,10 et 15 mg, cp orodisp à 5,10,15 et 20mg	Olanzapine (ZYPREXA®), 10mg <b>réservé à l'hôpital</b>	Olanzapine LP (ZYPADHERA®), 210, 300 et 405mg. <b>Injection réalisée uniquement dans une structure hospitalière.</b>
Penfluridol (SEMAP® et ACEMAP®), cp à 20mg. <b>Disponible dans les pharmacies hospitalières (« rétrocession »).</b>		
Pimozide (ORAP®), cp à 1 et 4mg.		
Pipampérone (DIPIPERON®), cp à 40mg, sol buv à 40mg/ml		
Propériciazine (NEULEPTIL®), gel à 10mg, sol buv à 1% et à 4%		
Quétiapine (XEROQUEL LP®), cp à libération prolongée à 50, 300 et 400mg		
Risperidone (RISPERDAL®), cp à 1, 2 et 4 mg, cp orodispersible à 0,5, 1, 2, 3 et 4mg, sol buv à 1mg/ml.		Risperidone LP (RISPERDALCONSTALP®), 25, 37,5 50mg. ----- Palipéridone (XEPLION®), 25, 50, 75, 100, 150mg ; Palipéridone (TREVICTA®), 175, 263, 350, 525mg ;
Sulpiride (DOGMATIL®), gel à 50mg, cp à 200mg, sol buv à 5mg/ml.		
Tiapride (TIAPRIDAL®), cp à 100mg, sol buv à 138mg/ml	Tiapride (TIAPRIDAL®), 100mg/2ml.	
Zuclopenthixol (CLOPIXOL®), cp à 10 et 25mg, sol buv à 2%		Zuclopenthixol action semi-prolongée (CLOPIXOL®ASP), 50mg/1ml, <b>réservé à l'hôpital</b> Zuclopenthixol action prolongée (CLOPIXOL®AP), 200mg/1ml



**1. Voie orale :** Le médicament doit être pris chaque jour, à heure(s) régulière(s), en respectant les posologies prescrites sur votre ordonnance. Vous pouvez préparer un semainier pour vous aider à prendre votre traitement.

**Règle générale en cas d'oubli de prise par voie orale :**

Si vous avez oublié votre prise unique du matin, vous pouvez la prendre dans la journée. Si vous avez oublié votre prise unique du soir et si le retard est de moins de 2 heures, prenez le médicament ; sinon attendez la prise prévue du lendemain.

Si vous avez 2 prises par jour et si le retard est de moins de 2 heures, prendre immédiatement le médicament. Au-delà de deux heures, sautez la prise. Ne doublez jamais les doses pour compenser un oubli d'une prise.

**2. Voie injectable : Antipsychotique à Action Prolongée (APAP) :**

La fréquence des injections est différente en fonction des médicaments : certains APAP nécessitent une injection tous les 14 jours, d'autres toutes les 3 semaines ou tous les mois, un autre encore tous les trois mois. Les injections se font soit dans le muscle fessier, soit dans celui de l'épaule en fonction des médicaments. En cas d'oubli d'une injection de votre APAP, prenez-remède le plus rapidement possible auprès de l'équipe soignante qui vous suit, elle décidera de la conduite à tenir.

**QUELS EFFETS INDESIRABLES PEUVENT APPARAÎTRE ?**



Les effets indésirables des antipsychotiques sont variables en fonction de chaque médicament ; ils peuvent ne jamais apparaître et sont différents d'une personne à l'autre. Dans leur grande majorité, ils ne sont pas graves. Certains régressent, dès les premières semaines du traitement. Il faut les connaître pour pouvoir les identifier ou les éviter et, dans tous les cas, parlez-en à votre médecin qui recherchera une solution pour les atténuer, voire les faire disparaître.

La liste suivante fait mention d'effets indésirables parmi les plus fréquemment rencontrés ; d'autres effets plus rares peuvent apparaître (voir notices complètes) ; parlez-en avec votre médecin ou votre pharmacien.

Effets	Que dois-je faire ?
Tremblements, rigidité, contractures musculaires (crampes)	Parlez-en à votre médecin pour adapter le traitement, voire corriger ces effets.
Somnolence, baisse de vigilance	Évitez de conduire ou d'utiliser des machines qui pourraient s'avérer dangereuses. Parlez-en au médecin qui pourra éventuellement réévaluer les doses ou leur répartition dans la journée.
Insomnies, céphalées	Parlez-en à votre médecin
Constipation	Favorisez les aliments contenant des fibres (fruits crus, légumes verts), mangez des pruneaux et des figues et buvez suffisamment d'eau, en particulier le matin à jeun. Pratiquez une activité physique adaptée (marche...). Présentez-vous à la selle à heure régulière. En cas de douleurs abdominales et/ou de persistance de la constipation, contactez votre médecin ou votre pharmacien.
Augmentation de l'appétit, prise de poids	Avec certains antipsychotiques, une augmentation de l'appétit peut apparaître surtout au début du traitement. Ceci nécessite une surveillance (voir ci-après).
Troubles hormonaux : perturbation des règles, petits saignements, gonflement mammaire, écoulement de lait...	Parlez-en aux soignants et/ou à votre médecin.
Troubles sexuels : diminution du désir, troubles de l'érection, troubles de l'éjaculation...	Parlez-en aux soignants et/ou à votre médecin.
Hypotension orthostatique, vertiges ou sensation de malaise en se levant (surtout en début de traitement)	Levez-vous lentement. Si vous êtes couché, asseyez-vous un moment avant de vous lever doucement. Si les symptômes persistent, faites vérifier votre tension artérielle.

Effets	Que dois-je faire ?
Bouche sèche	Buvez souvent un peu d'eau. Mâchez une gomme sans sucre afin de stimuler la salivation. Vous pouvez vaporiser un spray de salive artificielle. Ayez une bonne hygiène dentaire.
Troubles de la vision	Vision floue, difficultés pour lire : évitez de conduire. Ces symptômes diminuent avec le temps, s'ils persistent, demandez l'avis de votre médecin ou pharmacien.
Eruptions cutanées, démangeaisons faisant penser à une allergie	Contactez rapidement votre médecin.
Incontinence urinaire	Parlez-en aux soignants et/ou à votre médecin.

## QUE SURVEILLER PENDANT LE TRAITEMENT ?



**Le poids :** Certains antipsychotiques peuvent entraîner une prise de poids. Certains patients grossissent, d'autres pas. Pour éviter une surcharge pondérale, il convient dès le début du traitement, de surveiller régulièrement son poids, d'éviter les sucreries, les boissons sucrées, les grignotages entre les repas, de pratiquer une ou des activités physiques. Une prise de poids supérieure à 5 kg après trois mois de traitement nécessite une consultation diététique.

**Le cœur :** Certains antipsychotiques impliquent une surveillance cardiologique, la réalisation d'un ECG s'avère alors nécessaire, demandez l'avis de votre médecin.

**Les dents :** Faites-les surveiller régulièrement (une fois par an) car les antipsychotiques favorisent l'apparition de caries. Brossez-les, si possible, après chaque repas, et sinon au moins une fois par jour, avant de vous coucher.

**La peau :** Evitez de vous exposer au soleil, utilisez un écran total indice 50 et portez un tee shirt, un chapeau et des lunettes de soleil avant toute exposition.

**Les signes d'alerte :** Prévenir immédiatement votre médecin en cas d'apparition brutale de fièvre, forte transpiration, pâleur, rigidité musculaire ou accélération des battements du cœur.

**Clozapine (LEPONEX®) et Prélèvement de sang :** Il est important, avec ce médicament, de contrôler le nombre de globules blancs. Une analyse de sang devra être faite chaque semaine pendant les dix-huit premières semaines de votre traitement, puis une fois par mois. Les résultats seront notés par votre médecin sur votre carnet de suivi. Il est recommandé de présenter ce carnet au pharmacien d'officine.

**Olanzapine LP (ZYPADHERA®) :** Une surveillance à l'hôpital, pendant au moins 3 heures après chaque injection, sera systématiquement mise en place afin de détecter les éventuels signes d'un surdosage par olanzapine.

## QUELLES PRECAUTIONS A OBSERVER ?



**L'hygiène de vie :** Evitez les situations répétées de manque de sommeil et la consommation d'excitants : café, thé, cola, drogues.

**L'alcool :** La prise d'alcool est contre indiquée, surtout en début de traitement, car elle peut entraîner une somnolence excessive, augmenter les effets indésirables, le mal-être et l'angoisse. Par la suite, une consommation très modérée est possible. Parlez-en avec votre médecin.

**Les drogues :** La consommation de ces produits peut favoriser une réapparition des troubles liés à votre maladie, de plus elle s'oppose à la réussite de votre traitement.

**Les médicaments :** Ne prenez pas de médicaments non prescrits par votre médecin. Demandez l'avis de votre médecin ou pharmacien car les antipsychotiques peuvent présenter des interactions avec d'autres médicaments courants.

**La conduite de véhicules et l'utilisation de machines :** Soyez très prudent : demandez l'avis d'un professionnel de santé.

**Projet de grossesse :** Si vous envisagez une grossesse, parlez-en avec votre médecin. Lui seul sera à même d'évaluer la poursuite du traitement.

Cette fiche d'information a été réalisée par les professionnels de santé du **Réseau P.I.C. (Psychiatrie- Information - Communication)**.

Toutefois, cette fiche est un support d'information non exhaustif qui doit vous permettre d'en parler plus largement avec votre médecin ou pharmacien. Vous pouvez également consulter la fiche plus détaillée sur le site [reseau-pic.info](http://reseau-pic.info)